

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers |    |
| En exercice           | 19 |
| Présents              | 13 |
| Votants               | 17 |

|  |
|--|
| <b>N° D040_2023</b><br><b>Candidature au Fonds Chêne</b> |
|--|

L'an deux mille vingt-trois, le huit juin,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 1er juin 2023.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

**Présents (13)** : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, ZIMMERMANN Sophie, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, PINGET Denis, REBUT Sandra, WIART Florine.

**Absent (2)** : MICHOUX Max, VEZIN Pascale

**Ont donné pouvoir (4)** : GRIVEL Céline pouvoir à Sophie ZIMMERMANN,  
PODEVIN Christian donne pouvoir à PINGET Denis  
GILLANT Olivier donne pouvoir à Claude GALLAY  
VIOLLAZ Emilie donne pouvoir à WIART Florine

Monsieur le Maire propose de candidater au Fonds Chêne, outil de financement au sein d'ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), programme déposé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), dans le cadre de la rénovation énergétique du groupe scolaire.

Le fonds chêne ayant pour objectif de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics tertiaires des collectivités.

Les lots possibles de financement sont :

- Lot 1 : ressources humaines
- Lot 2 : outils de suivi et de mesures des consommations
- Lot 3 : Etudes énergétiques
- Lot 4 : Etudes de maîtrise d'œuvre
- Lot 5 : AMO et autres prestations intellectuelles.

Monsieur le Maire propose de postuler sur plusieurs lots et de se faire accompagner si besoin par une collectivité à l'échelon supérieur (intercommunalité, syane, etc), la commune ne pouvant pas postuler seule.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** de candidater au « Fonds Chêne » pour le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire
- **DECIDE** de postuler sur plusieurs lots, au moins du lot 2 au lot 5
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter un facilitateur sur notre territoire et à signer toute convention nécessaire.

Au registre sont les signatures  
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.  
Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,  
Bruno GILLET

